

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOUX-SUR-GELON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUILLET 2019

L'An deux mille dix-neuf, le 22 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur René AGUETTAZ, Maire.

Etaient présents : Alexandre DALLA-MUTTA, Daniel MICLO, David BOUVET, Stéphane AGUETTAZ, Cécile DEBRION, Nadège VILLIERMET.

Etaient excusés : Annie DHENIN (pouvoir à Daniel MICLO), Philippe FANTIN (pouvoir à Stéphane AGUETTAZ)

Etaient absents : Patricia VILLARD, Raymond BILLIET, Didier BAIDO.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ **Subventions aux associations**
- ✓ **Désherbage de la bibliothèque**
- ✓ **Parking cimetière**
- ✓ **Travaux réseau Orange dans la « rue Saint Joseph »**
- ✓ **Divers**

Désignation du secrétaire de séance : David BOUVET

Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 mai 2019

1- Subvention aux associations :

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes aux différentes associations :

ASSOCIATIONS	Montant subvention
AMICALE BOULES	300 €
ENSEMBLE VOCAL INTERLUDE	300 €
DACS	100 €
ASS. PARENTS D'ELEVE ECOLE ELEMENT.	500 €
SOU ECOLE MATERNELLE	400 €
HAND BALL CLUB	300 €
A.I.D.A.P.I	200 €
CHAMOUX CULTURE ANIMATION	300 €
BASKET CLUB	300 €
HARMONIE D'ALBERTVILLE	500 €
DDEN	100 €
REGUL'MATOUS	100 €
ECOLE DE MUSIQUE CHAMOY'ART	400 €
CHAMOUX SPORT FOOT	400 €
AINES RURAUX LA CASCADE	100 €
SCOUTS ET GUIDES DE France ALBERTVILLE	700 €

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention exceptionnelle à l'école élémentaire de Chamoux-sur-Gelon pour un projet de classe de découverte à hauteur de 50 € par élève domicilié à Chamoux-sur-Gelon.

2- Désherbage de la bibliothèque :

Le Conseil Municipal autorise, dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- Suppression de la base bibliographique informatisée
- Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- Suppression des fiches

Et donne son accord pour que ces documents soient, selon leur état :

Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations ou particuliers qui pourraient en avoir besoin.

Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

3- Parking cimetière :

Le bureau d'études ABEST, en charge du dossier, recense les plans et les réseaux à proximité et a transmis aux concessionnaires les DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

4- Travaux réseau Orange dans la « rue Saint Joseph » :

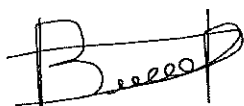
Demande sera faite au contrôle de légalité de la Préfecture et au service juridique de la Fédération des Maires afin de savoir si le financement de ces travaux par la Mairie à destination de particuliers est possible.

DIVERS

- Régime forestier : il est non applicable sur la zone de « Ponturin » car une partie de la parcelle éligible sert de dépôt de matériaux, la surface est trop faible et la parcelle contigüe n'appartient pas à la commune mais à la Communauté de Communes Cœur de Savoie.
Décision : Le Conseil Municipal, retire la parcelle située à Ponturin du régime forestier.
- Lecture des différents courriers reçus en mairie :
 - o Climatatisation du CMS : dans un premier temps des films de protection solaire et thermique vont être installés.
 - o Changement de l'horloge de la porte d'entrée du CMS suite au problème électrique dû aux orages.
 - o Demande d'aménagements routiers sur la « rue des Quatre Sétives ».
 - o Inquiétude de certains riverains de la décharge de « Villardizier »
 - o La Poste de Chamoux fermera pendant la période estivale : du 29 juillet au 17 août.

Fait à CHAMOIX SUR GELON le 23 juillet 2019

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

